



Conseil du développement industriel

Quarante-septième session

Vienne, 1^{er}-3 juillet 2019

Point 18 de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives aux organisations

**intergouvernementales, non gouvernementales,
gouvernementales et autres**

Demande de statut consultatif présentée par une organisation non gouvernementale

Note du Directeur général

Le présent document fournit des renseignements sur l'EBCAM (European Business Council for Africa and the Mediterranean), organisation non gouvernementale ayant demandé à bénéficier du statut consultatif auprès de l'ONUDI.

1. Conformément à l'alinéa b) du paragraphe 1 de l'Article 19 de l'Acte constitutif de l'ONUDI et aux Directives concernant les relations de l'ONUDI avec les organisations intergouvernementales, gouvernementales, non gouvernementales et autres (décision GC.1/Dec.41), et notamment au paragraphe 17 de l'annexe à ces directives, des renseignements sur l'EBCAM (European Business Council for Africa and the Mediterranean), organisation non gouvernementale (ONG) souhaitant bénéficier du statut consultatif auprès de l'ONUDI, sont communiqués ci-joint aux membres du Conseil (voir annexe). De plus amples informations sur cette ONG peuvent être obtenues auprès du Secrétariat.
2. Aux termes du paragraphe 17 de l'annexe aux Directives, le Conseil établit des procédures appropriées pour l'examen des demandes de statut consultatif présentées par des ONG. Conformément aux procédures établies par le Conseil à sa quarante-cinquième session (IDB.45/Dec.16), son Bureau élargi examinera, à la réunion qu'il tiendra avant la quarante-septième session du Conseil, la demande déposée par l'ONG et les renseignements à son sujet figurant à l'annexe du présent document, et adressera ses recommandations au Bureau du Conseil. Ce dernier examinera, à la première séance du Conseil, le 1^{er} juillet 2019, la demande présentée par l'ONG et les recommandations du Bureau élargi.
3. À la séance plénière suivante, le Président de la quarante-septième session informera le Conseil de la recommandation du Bureau concernant la demande et, sur approbation du Bureau, il présentera au Conseil un projet de décision pour adoption.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



Annexe

European Business Council for Africa and the Mediterranean (EBCAM)

Historique

Fondé en 1973 par sept associations européennes du secteur privé représentant des investisseurs et des exploitants en Afrique, l'EBCAM (European Business Council for Africa and the Mediterranean) est une organisation à but non lucratif qui a son siège à Bruxelles. Il réunit des investisseurs et d'autres acteurs européens qui mènent des activités économiques sur le continent africain, et œuvre en faveur d'une coopération étroite entre le secteur privé européen et les pays africains, en encourageant le développement économique en Afrique par des initiatives du secteur privé.

Statuts

Disponibles.

Structure des organes directeurs et administration

- Assemblée générale ;
- Conseil exécutif ;
- Secrétariat.

Activités liées aux travaux de l'ONUDI

Fidèle à l'un de ses principes directeurs, qui veut que le secteur privé et des initiatives commerciales viables soient les principaux moteurs d'une croissance économique durable en Afrique, l'EBCAM promeut le commerce et les investissements en Afrique. L'EBCAM compte aujourd'hui parmi ses membres environ 4 000 entreprises européennes ayant des intérêts sur le continent africain. Leurs activités couvrent l'ensemble des secteurs du commerce et de l'industrie, de l'agriculture aux services en passant par les mines, le transport et la banque.

L'EBCAM communique des informations à ses membres pour les aider dans leur prise de décision, en particulier des données chiffrées essentielles sur les tendances macroéconomiques en Afrique ; sur la recherche et l'analyse des secteurs dynamiques ; et sur les évolutions du cadre réglementaire européen (y compris les possibilités de financement), du système des Nations Unies, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Il aide et conseille, par l'intermédiaire de ses associations membres, ceux qui travaillent ou veulent travailler en Afrique, en coopérant avec des associations du secteur privé et des gouvernements africains pour attirer des investisseurs.

L'EBCAM vise à devenir le premier point de contact du secteur privé pour les institutions européennes et les pays d'Afrique sur les questions touchant aux intérêts du secteur privé européen en Afrique.

Liens avec les organismes des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales et des ONG

L'EBCAM bénéficie du statut d'observateur auprès de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Il coopère également avec des délégations de la Commission européenne, du Service européen pour l'action extérieure et de l'Union européenne en Afrique, avec le Parlement européen, l'OCDE, la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque africaine de développement.

Membres

Onze membres, dont des conseils d'affaires et associations européennes d'entreprises privées dont les activités sont axées sur le développement, les affaires, le commerce et l'investissement en Afrique.

Adresse du siège

Rue Montoyer 24, 3^e étage
1000 Bruxelles
Belgique
Tél. : +32 2 512 06 95
Fax : +32 2 512 37 66
Courriel : info@ebcam.eu

Représentant chargé d'assurer la liaison avec l'ONUDI :

M. Alexandros Spachis, Secrétaire général
Courriel : alexandros.spachis@ebcam.eu
Tél. : +32 475 42 53 90 (mobile)
